République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600685-20251230-00042025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Martine GOUÉDO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par courrier aux conseillers municipaux le trois février deux mille vingt-cinq la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois février deux mille vingt-cinq.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, M. André JOSSE, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Solange GLÉHELLO, M. Bruno LE MEN, Mme Monique RONDEAU, M. Frédéric MARAY, M. René BOULÉ, M. Ronan GARIN, M. Sébastien BÉCEL,

Absent excusé : M. Marc Peton ayant donné pouvoir à M. Bruno LE MEN

A été nommée secrétaire : M. Sébastien BÉCEL,

N°0004-2025 Implantation et modification du Pump Track.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une visite sur le site devant recevoir le Pump Track en présence de Madame fabienne et Monsieur Valentin BALAN de l'entreprise PTacks a eu lieu le 28 Janvier.
Madame le Maire donne la parole à Madame Mézanges.

"Je souhaite revenir rapidement sur l'historique de ce projet Le pumptrack est projet qui commence à dater, il a été réfléchi avec les jeunes lors d'une réunion à leur destination le 29 octobre 2022. L'intérêt de ce projet a été expliqué lors des vœux du maire en 2023 et plusieurs articles sont parus dans le Petit laurentais. Je pense donc que la population a été bien informée de ce projet. Lors de la réunion avec M. Balan de la société Ptracks nous sommes revenus sur le plan et avons bien précisé que nous souhaitons un espace pour faciliter la pratique aux plus jeunes. Un babypumptrack sera fait pour répondre à ce besoin, et nous ne pourrons donc pas financièrement faire Wall Ride. Cependant, il y a la possibilité de préparer un virage qui pourrait permettre dans le temps une évolution du pumptrack afin d'y installer une structure lourde. Le surcoût de cette préparation est de 4 790 euros, comme indiqué sur le devis. À ce jour nous n'avons pas de subvention du conseil départemental, mais nous y travaillons et Monsieur Jagoudet, conseiller départemental va appuyer notre demande avec le président du CD M.Lapartient. De plus j'ai rédigé une lettre que je souhaite lui adresser ainsi qu'à la présidente de jeunesse et sport, afin concernant la subvention terre de jeu 2024. "

Madame le maire indique que les finances de la commune sont saines, et rappelle que le conseil départemental a versé à deux reprises 50 000 euros de subvention exceptionnelle, Mme Mézanges précise que pour l'une des demandes il avait été acté au conseil municipal qu'un devis pour le pumptrack a été demandé.

Au vu du coût investi par la commune pour ce projet, il serait dommage de ne pas le rendre évolutif pour les années avenir. Le coût serait alors beaucoup plus important.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600685-20251230-00042025-DE

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal la validation ou pas de cette plus-value d'un montant de 4 790.00 euros.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré

Approuvent par 8 voix pour et 3 voix contre la plus-value d'un montant de 4 790.00€ portant ce projet pour un montant totale de : 124 560.00 euros HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 20 février 2025
Mme le Maire
Martine GOUÉDO